



Association reconnue d'utilité publique par le décret N°63-169 du 18 avril 1963

**TRAVAUX DE REHABILITATION, RENOVATION ET
AMENAGEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE
« CITE DE L'ENFANCE » D'ADJAME(Abidjan)**

TERMES DE REFERENCE

Croix-Rouge de Cote D'Ivoire / Service	Développement Organisationnel
Projet	Cité de l'enfance
Type d'activité	Réhabilitation de l'école maternelle et primaire d'Adjamé
Période	Septembre – Décembre 2024
Lieu (x) d'exécution (Pays, Région - Ville – Localité, Salle)	Côte d'Ivoire, Abidjan – Adjamé
Personne Responsable	Dr Paule Marina DEZAI/ Responsable DO
Partenaire d'Appui technique et Financement :	Fond relais NSIA

Soumis par :

Dr Paule Marina DEZAI

Validé par :

Dr Yapi Marcel GORY



1. Contexte et justification

La Côte d'Ivoire, connaît depuis une dizaine d'années, une stabilité sociopolitique. Néanmoins, le pays reste confronté à une détérioration des conditions humanitaires de certaines populations en rapport avec les inondations accrues en saison pluvieuse associées aux éboulements de terrain, la crise sanitaire et les attaques des groupes armés non étatiques à quelques kilomètres de la frontière nord ivoirienne, augmentant ainsi les besoins humanitaires de protection des femmes et surtout des enfants, l'assistance nutritionnelle et sanitaire, l'accès à l'eau potable et les services d'éducation d'urgence.

La Croix-Rouge Côte d'Ivoire (CRCI), auxiliaire des pouvoirs publics selon le décret 63-169 du 18 Avril 1963, intervient à travers son plan stratégique PSD 2021-2024. Elle développe pour cela des projets structurels multidimensionnels en vue de renforcer la résilience des communautés vulnérables et d'améliorer durablement l'accès aux services de base pour nos groupes cibles en contribuant à garantir l'accès à l'éducation de base, sans aucune exclusion et à l'alphabétisation des adultes notamment des femmes, l'accès aux centres de santé, la lutte contre les maladies chroniques, endémiques et à potentiel épidémique (VIH/SIDA, le paludisme, covid-19, Ebola, etc.) et à promouvoir les AGR pour réduire la vulnérabilité des communautés.

Des efforts ont été accomplis en matière de mobilisation des ressources à la CRCI, mais à ce jour, elle se voit toujours confrontée à la difficulté de générer des revenus qui lui permettraient de réduire sa dépendance vis-à-vis des Sociétés Nationales Partenaires (SNP), affectant ainsi sa capacité à assumer pleinement et de façon permanente sa mission première en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire.

Les activités génératrices de revenus existantes à savoir le centre de santé et l'école maternelle et primaire dénommés « la cité de l'enfance » répondent de moins en moins aux besoins des populations. En effet, le nombre d'élèves s'est fortement accru, mais la construction de salles de classe ne suit pas cette croissance, ce qui fait augmenter le nombre moyen d'élèves par salle de classe. En plus l'état des salles de classe existantes est dégradé et non inclusif.

La réhabilitation des anciennes ainsi que des latrines séparées pour filles, garçons et situation de handicap pour l'inclusion de tous les enfants, permettront aux élèves de la maternelle et du primaire d'achever sans interruption leur cursus.



2. Objectifs

➤ Objectif Général

Assurer l'autonomisation et la soutenabilité de la CRCI par une augmentation une réhabilitation inclusive de l'école maternelle et primaire d'Adjamé ;

➤ Objectifs spécifiques

- Faire la carrosserie
- Refaire la peinture
- Changer les portes et fenêtres
- Renforcer la toiture
- Refaire les sanitaires et les séparer (filles, garçons, handicap)
- Refaire les espaces de jeux

3. Résultats attendus

A la fin des travaux,

- ✓ La carrosserie est faite
- ✓ La peinture est refaite
- ✓ Les portes et les fenêtres sont changées
- ✓ La toiture est renforcée
- ✓ Les sanitaires sont refaites et séparées (filles, garçons, handicap)
- ✓ Les espace de jeux sont refaits

4. Méthodologie

Cette activité se fera comme suit :

- Elaboration du dossier d'appel d'offre
- Appel d'offre ouvert
- Ouverture des offres
- Sélection de l'entreprise
- Rédaction et signature du contrat
- Réalisation des tâches



Association reconnue d'utilité publique par le décret N°63-169 du 18 avril 1963

5. Chronogramme

REHABILITATION, RENOVATION ET AMENAGEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE « CITE DE L'ENFANCE »																
DESIGNATION	sept-24				oct-24				nov-24				déc-24			
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
Parution Appel d'offre sur Educarrière																
Retrait DAO, dépôt des offres et ouverture des offres																
Selection de l'entreprise, Rédaction et signature du contrat																
Réalisation des tâches																